

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 70 (1931)
Heft: 15

Artikel: D'on medze et d'on fe a breci
Autor: Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-223869>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation


L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOU
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron
Lausanne

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques II. 1160

ANNONCES :
Agence de publicité Amacker
Palud 3, Lausanne.



LE 24 AVRIL 1723

LE 24 avril 1723, un homme mourait pour sa patrie et cette mort était utile, ce sang versé — comme celui des martyrs devenant semence de chrétiens — devait faire germer dans les cœurs des Vaudois le sentiment superbe de leur désir intime d'une patrie libre.

Le major Davel, en ce jour de printemps, montait calme et fier, sur l'échafaud de Vidy.

Il me semble que cet anniversaire doit être, par chaque Vaudois pieusement célébré, non point par de bruyantes fêtes et de houleuses processions, mais par quelques pensées données au patriote, au martyr.

Voici comment le colonel Leconte, dans sa brochure bien connue, décrit les dernières scènes de ce triste drame :

« Le 24 avril, à midi, on lui lut sa sentence dans la cour du Château ; il l'écouta avec attention et sang-froid ; puis il fut remis entre les mains du bourreau, placé entre deux ministres, MM. Bergier et de Bionnens, et acheminé solennellement vers Vidy, le lieu de l'exécution. Il avait refusé un cheval qu'on lui avait offert pour le trajet. Chemin faisant, il montra un calme parfait, donna des directions et des ordres qui eurent la preuve. Sur Montbenon, incommodé de la poussière, il dit : « Nous ferions mieux de prendre à gauche pour marcher sur le gazon. » Il demanda aux cavaliers de ne pas marcher trop près de lui, à cause de la poussière et recommanda aux soldats de ne pas rudoyer la foule. Il pria aussi les ministres d'interrompre leurs réflexions pour qu'il pût se recueillir. Arrivé au pied de l'échafaud, on le somma de nouveau, on le conjura d'avouer ses complices. « Mon cœur est vide à cet égard », répondit-il. Il monta sur l'échafaud en disant aux magistrats et aux ministres qui l'entouraient : « Mon sort est très heureux et je jouis intérieurement d'une grande satisfaction. »

» Depuis l'échafaud, il parla à la foule assemblée et son discours est un beau complément de son manifeste. On lui avait naïvement fait promettre de ne rien dire sur le compte du Souverain. Il tint sa parole. Mais, comment empêcher que la responsabilité des maux du pays ne remontât, toute seule et par la force des choses, jusqu'à LL. EE. ? Tout son discours est dirigé contre les vices des Vaudois, mais chaque trait frappe forcément Berne. Il signala la manie des procès, l'abandon des sentiments élevés, la corruption des mœurs, celle des ministres en particulier, la position du pauvre paysan torturé par les procureurs, ces véritables sangsues. Il ne chercha pas à se justifier ; au contraire, il se félicita d'avoir suivi sa vocation, d'avoir été, par le sacrifice volontaire de sa vie, un instrument

d'élite en la main de Dieu. « Je ne doute pas, dit-il, que ma mort ne produise d'excellents effets... j'espère que l'on redressera les abus que je viens de vous reprocher en face. C'est ici la plus excellente et la plus glorieuse journée de ma vie. C'est pour moi un jour de triomphe, qui couronne et qui surpasse tout ce qui a pu m'arriver jusqu'ici de plus brillant. »

» Le pasteur de Saussure fit ensuite le sermon d'usage. Touchant discours qui dut émouvoir Davel en ce moment majestueux. Le pasteur montre d'abord toute l'énormité du crime de rébellion, mais fait l'éloge de la personne de Davel, homme probe, dit-il, juste et charitable. Le ministre frappe le crime en louant le criminel. Aussi de Saussure fut réprimandé pour cette seconde partie de son sermon.

» Une prière vint ensuite ; puis Davel ôta lui-même son habit rouge et alla se placer sur la sellette ; le bourreau lui mit un bonnet pour lui couvrir les yeux, et, en un clin d'œil, il lui enleva la tête de dessus les épaules. Le cadavre fut enterré sous l'échafaud et la tête clouée au gibet. La foule s'écoula silencieusement ; bientôt la plaine de Vidy était déserte.

Elle s'écoula silencieuse la foule, silencieuse et navrée, encore hésitante, sans doute, mais sentant alors même que le crime commis par LL. EE. était un aveu de crainte, une preuve d'appréhension, un pressentiment des choses futures. Déjà, peut-être, les hommes de l'époque virent dans l'avenir, — comme en une hallucination prophétique — s'élever sur les places de nos villes vaudoises ces arbres de liberté qui, hélas, ne fleurissent plus à l'heure présente.

Ah ! que les temps sont loin des dévouements à la chose publique, des sacrifices au pays, et qu'il est bon, n'est-ce pas de songer un peu aux gloires toujours lumineuses de ceux qui, intègres et purs, livrèrent leur sang pour ne point faillir au devoir, pour chercher à chasser du sol maternel de la patrie les tout-puissants seigneurs de Berne. Oui que ces temps sont loin. »

Jean de Pully.



D'ON MEDZE ET D'ON FE A BRECI

DAI a dâi dzein que consurtant lo mèdze po tote lè maladi que lo ciè dèguenau-tse su l'ão tita, mà que n'ãodrãnt jamé vère on veretãbllio mãdzo. Et tot parãi ie seim-billie que, du que lè mãdzo sè sant recordã, dâivãnt ein cougnãtre on bouquet mè po lè maladi que ti lè Jean-Louis dão paï. Sé prão qu'ẽin a dâi tot suti de clião mèdze que pouãnt vo dere *rein qu'à l'igüe* iõ on a mau, quand cein no z'a prã, s'õn è rontu dão côté gautse ão bin dão drã, s'õn a de la fondze dein lo veintro, s'õn è tsesã avãu dâi z'egrã ão bin avãu onn'etsila et de quin pachon, quand nõura ballamère è vegnaite vo vère po lo derrãi iãdzo, se lo premi de nõutrè z'einfant l'è on batse ão bin 'na demi-batse. Et tot cein rein qu'à vère vòitron igüe. E-te pas on merãello, dite-vãi ?

Tot parãi, lãi a on iãdzo que lo mèdze de Pequozì l'a ètã motset ão tot fin et que lãi a jamé rein comprã. Mè vu vo cein racontã. Assorolhde :

L'è on histoire de fè à breçi. Vo sède que nõutrè mèrè-grand lão pe grand orgouet l'ètãi d'avãi dâi vilhio fè à breçi. Pe vilhio et mî ! S'õn ein avãi dão teimps dão rãi David, eh bin ! tant mî ! Lè breçi l'ètãnt pe fin et miõn quemet on beliet de banqua.

Dan, la Luise ão Bolondzì l'avãi ion de clião tot vilhio fè à breçi avoué dâi carrelet iõ l'ètãi marquã dinse :

CANTON DE VAUD
L. P.
1848.

La *Libertã-Patrie* s'ètãi usãie avoué lo *canton de Vaud*, mã l'annãie 1848 l'ètãi restãie bin marquãie. Ora pu vo dere cein que s'è passã, que l'è on affère epouãireinta. La Luise l'avãi ètsãodã bin adrã son fè, po cein que, po que lè breçi subyẽant su lo fû, faut que lo fè sãi bourleint à tsavon. L'ètãi rodzo quemet 'na djõuta de femalla quand son boun'ãm l'embranche dẽvãnt lo mondo, l'è tot dere. Qu'a-te fè avoué son fè ? Diabe lo mot que i'ẽin sé. Tot cein que pu vo contã, lè que la Luise l'è tsesãite su son fè que l'a souplliã son gredon, que l'a souplliã assebin son cotillon, son aberdjão, son cançõn, son pantet et que lãi a fè su la djõuta de derrãi — la gautse — on pucheint bourlon. Et su cliãi djõuta on pouãve vère que l'ètãi marquã ão fin mãitet :

1848.

Lo bolondzì l'a met dessus tot cein que pouãve trovã po la solãdzì : dão lacì, de Poulyo, de l'igüe, de l'igüetta, de l'ongüieint, de la pèdze, rein lãi a fè. Cein la canfarãve tant que po fini, lo bolondzì l'è su querì lo mèdze. Lãi avãi bin on mãdzo ão velãdzo, mã s'ẽin maufiãvãnt et s'è fiãvãnt rein qu'ão mèdze.

Stisse l'arrevè, et, mã fãi ! l'a bin fãliu lãi montrã la pllièce. Quand l'a zu bin guegnì la frecachã avoué l'annãie que lãi ètã, l'a ètã tant èbauvì que ie fã dinse :

— Mã, quin ãdzo ãi-vo, Luise ?

— Su de mille nõo ceint, i'è treint'ion'an.

— Eh bin ! lãi compreigno rein. L'avãu de vòutra rita l'a ètã fè ein quarante-houit ! Lãi compreinde-vo ouque ? Mè, tota mã carcasse l'a lo mìm'ãdzo. Marc à Louis.

UN INCROYABLE MENU

DUISQU'IL faut manger, mangeons bien ! Ce goût de bien manger, serait-ce donc un esclavage ? Une soumission de l'esprit à la matière ? L'obsession du plat qui viendra, et de la bonne bouteille ? Représentera-t-il, en fin de compte, cette forme de paganisme que dénoncent chez nous tels censeurs inquiets et, qu'ils le sachent, un peu trop pressés de conclure ? Parce qu'il se trouve quelques écrivains, quelques peintres romands, comme Muret, préoccupé d'orner leur vie et celle de leurs amis, parce que tels d'entre nous n'ont point honte d'avouer un goût raisonnable des plats bien cuisinés et des vins honnêtes, n'évoque-t-on pas, dans d'austères cercles, le trop fameux repas de Trimalcion ?

Arrière, les sombres prêches d'une morale sans grâce et d'une vertu sans sourire ! Ce que